

Mars 2010

Québec, le 24 mars 2010

Monsieur Marcel Côté  
Directeur général  
Collège Gérald-Godin  
15615, boul. Gouin Ouest  
Montréal (Québec) H9H 5K8

**Objet : Suivi à l'évaluation du plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2012  
inclus dans le plan stratégique 2006-2010**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion tenue le 4 mars 2010, de la réaction du Collège Gérald-Godin à l'évaluation du plan de réussite 2008-2012 inclus dans le plan stratégique 2006-2010.

Dans son rapport, la Commission avait recommandé au Collège de compléter son analyse des obstacles à la réussite, d'inclure dans son plan des mesures en lien avec les problématiques relevées et de préciser les indicateurs en fonction des objectifs poursuivis. À la lumière des informations reçues, la Commission note que le Collège a mis en œuvre son mécanisme d'élaboration et d'évaluation annuel de certaines mesures d'aide prévues à son plan. Ces activités sont encadrées par un *Outil de référence pour le développement des mesures d'aide* mis à la disposition des professeurs qui souhaitent développer des mesures d'aide à la réussite. Ainsi, des mesures ont été implantées pour répondre aux problématiques spécifiques relevées par les professeurs des différents programmes et regroupements. Ces mesures ont fait l'objet d'un bilan par les professeurs au terme de l'année et d'un bilan synthèse réalisé par le Service aux activités d'enseignement.

La Commission note que le Collège n'a pas réalisé une analyse approfondie des obstacles à la réussite lui permettant de dégager une vision institutionnelle des objectifs à poursuivre et des cibles à atteindre. La réflexion est plutôt réalisée de façon individuelle selon les initiatives des professeurs. Tout en reconnaissant l'intérêt des mesures d'aide définies par les professeurs dans le but de répondre à des problématiques particulières, la Commission constate que ces mesures ne sont pas articulées autour d'une vision

institutionnelle des obstacles à lever et de cibles à atteindre. Ainsi, en l'absence de précisions sur les objectifs institutionnels, les indicateurs et les cibles, il sera difficile pour le Collège d'effectuer le suivi de son plan de réussite.

Considérant les observations qui précèdent, la Commission maintient sa recommandation au Collège de compléter le plan de réussite en approfondissant l'analyse des obstacles à la réussite, en déterminant les objectifs poursuivis pour la durée de son plan en lien avec les obstacles relevés, en inscrivant les mesures pour y parvenir et les indicateurs pour en faire le suivi.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M<sup>me</sup> Sylvia Rossi, directrice des études